

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 052/00**  
**17 mars 2000**

**IRAN / AFGHANISTAN**

**Plusieurs centaines de réfugiés  
afghans sont renvoyés contre leur gré**

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 052/00**  
**17 mars 2000**

Index AI : MDE 13/006/00

La semaine dernière, la police iranienne a arrêté et expulsé, semble-t-il par milliers, des hommes, des femmes et des enfants afghans, et ce, au mépris de la protection due aux réfugiés.

Amnesty International exhorte le gouvernement iranien à mettre immédiatement un terme au renvoi forcé de ressortissants afghans qui n'ont pu solliciter leur rapatriement sur une base volontaire ni voir leur demande individuelle de régularisation être examinée selon une procédure équitable.

« Les autorités iraniennes ont le devoir de veiller à ce que les réfugiés afghans soient traités dans le respect et la dignité, et non pas raflés puis renvoyés dans un pays où ils risquent d'être persécutés », a déclaré l'organisation de défense des droits de la personne humaine.

Des familles entières auraient été interpellées par les forces de sécurité iraniennes dans le sud de Téhéran, transférées dans des camps situés aux environs de la capitale, puis conduites en bus vers la province du Nimroz, de l'autre côté de la frontière, dans l'ouest de l'Afghanistan. D'après les informations reçues, les ressortissants afghans sont appréhendés arbitrairement dans les rues de la ville, ainsi que dans les bus, qui sont arrêtés et fouillés.

Cette vague d'interpellations et d'expulsions intervient en dépit de l'accord-programme conclu au mois de février entre le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les autorités iraniennes. Dans le cadre de ce « programme de rapatriement-réintégration », les réfugiés afghans dépourvus de documents en règle disposaient d'un délai de six mois pour se faire inscrire et déposer soit une demande de rapatriement soit un dossier en vue de rester en Iran. L'objectif était de mettre un terme aux départs forcés de ressortissants afghans réfugiés en Iran, mais de très nombreux Afghans ont néanmoins été renvoyés contre leur gré.

Un responsable iranien aurait déclaré hier (jeudi 16 mars) que les autorités allaient concentrer leur action sur les rapatriements librement consentis, ce qui pourrait signifier la fin de la vague de renvois forcés. Toutefois, à supposer que les arrestations de réfugiés afghans cessent à Téhéran, il est à craindre qu'elles ne se poursuivent dans d'autres parties du territoire iranien.

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 052/00**  
**17 mars 2000**

En tant que partie à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, et en vertu du principe coutumier de non-refoulement, l'État iranien est tenu de ne pas expulser ni refouler un individu vers un pays où il risque d'être victime de graves violations de ses droits humains.

Amnesty International engage le gouvernement iranien à mettre en place un organe impartial, indépendant et

compétent en vue d'enquêter sur les informations faisant état de renvois forcés et de déférer à la justice les éventuels responsables. ?

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566 ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).**